# Marcel Pagnol Ecole de Lesches

# Procès-verbal du Conseil d'école Année scolaire 2023 / 2024

Tél: 01-60-43-88-50  Courriel Ce.0770449v@ac-creteil.fr	⊠ Maternelle □ Elémentaire □ Primaire	☐ 1 <sup>er</sup> trimestre  ★ 2 <sup>ème</sup> trimestre ☐ 3 <sup>ème</sup> trimestre ☐ extraordinaire	Date  Le 22/03/2024  De 19h00 à 19h32
Directeur/trice	■ Sophie Blot		
IEN ou son représentant	☐ Carole Ostan		
Enseignant(e)s de l'école	♣ Claire Sassady  □		
Membres du RASED			
DDEN	☐ Jean-Michel Gras		
Parents élus	■ Sophie PUEYO		
	☐ Gwladys SERBIN		
	☐ Marianne PASTOR		
	☐ Maud ALLIES		
Le maire ou son représentant	♣ Christine Gibert	☐ Laetitia Cortes	
Conseiller municipal			
Autres membres invités	☐ Laetitia Herse	☐ Fred Cry	
	☐ Manuela Da Silva	☐ Marie Louis	
Absent(es)	Absent(es) excusé(es)		
	▼ Carole Ostan		
Président(e) de séance : Sophie Blot		Secrétaire de séance : Claire Sassady	

# ORDRE DU JOUR du 2ème conseil d'école

- 1. Rappel du règlement intérieur de l'école (retards, absences...).
- 2. Présentation des procédures 1<sup>er</sup> degré (signalements d'absentéisme scolaire, déclarations d'incidents, d'accidents, remontées d'informations préoccupantes).
- 3. Sécurité : Alertes incendie, PPMS attentat-intrusion.
- 4. Vie de l'école : sorties scolaires réalisées et prévues,
- 5. Dispositifs d'aides proposés aux élèves (APC, PPRE, PAP, PPS...)
- 6. Effectifs de l'école à venir
- 7. Poursuite de scolarité (PS/MS/GS)
- 8. Coopérative, budget
- 9. Point sur le projet NEFLE
- 10. Périscolaire (garderie/ cantine, Intervention mairie)
- 11. Travaux (intervention mairie)
- 12. Rappel date du 3<sup>ème</sup> conseil d'école : 21/06/24 à 19h
- 13. Questions des parents.

#### **RELEVE DE CONCLUSIONS**

## 1) Rappel du règlement intérieur

La fréquentation régulière de l'école, maternelle ou élémentaire, est obligatoire.

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, <u>les parents doivent, sans délai, faire connaître</u> <u>les motifs de</u> cette absence (par mail idéalement ou via le blog).

Pour rappel, les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

### Tout retard doit rester exceptionnel et devra être justifié.

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école.

## Pour rappel les horaires de l'école sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 50 à 11 h 50 et de 13 h 50 à 16 h 50. **L'accueil** des élèves s'effectue 10 minutes avant l'heure d'entrée le matin et l'après-midi.

2) Présentation des procédures 1<sup>er</sup> degré (signalements d'absentéisme scolaire, déclarations d'accidents, remontées d'informations préoccupantes).

### Absentéisme 1er degré

En cas d'absentéisme (4 ½ journées dans une période d'un mois), l'école est tenue de le signaler à l'IEN, c'est pourquoi en cas d'absence il est demandé aux parents d'avertir l'école.

## **Déclarations d'accident**

En cas d'accident, une déclaration est faite.

## Informations préoccupantes

Elles peuvent être de deux ordres

- Manque de soin/changement d'attitude de la part de l'élève.
- Violence physique grave

## 3) Sécurité

Ces exercices permettent aux personnels et aux élèves de réagir en cas de problème.

## **EXERCICE INCENDIE:**

1<sup>er</sup> exercice incendie : réalisé le 25/09/2023 matin (déjà été évoqué lors du 1<sup>er</sup> conseil).

2ème exercice incendie : réalisé le 18/03/2024 à 10h20, tout s'est bien déroulé et alarme entendue de tous.

### **EXERCICE ATTENTAT-INTRUSION:**

<u>Exercice PPMSA Attentat-Intrusion, réalisé le 11/12/2023</u>: Les classes devaient se mettre en sécurité (barricader, fermer les verrous quand cela est possible...).

Le scénario a été adapté par l'équipe « faire comme si un méchant était entré dans l'école, donc se cacher et faire le moins de bruit possible ».

Un gendarme était présent pour cet exercice, nous avons suivi les recommandations du gendarme faites l'année dernière à savoir définir une mission pour un agent.

## Cette année, le nouveau gendarme a donné d'autres recommandations/conseils :

- mettre une alarme spécifique (hurlante extérieure),
- Si le confinement avait lieu dans les classes, il faudrait idéalement des rideaux qui ferment jusqu'au bout (ou film opaque),
- prévoir une couverture de survie pour chaque classe,
- l'avertissement oral n'a pas été entendu pour signifier l'exercice : classes éloignées, bruit ambiant dans la classe.

Après échange avec la mairie, la sirène hurlante n'est pas retenue pour l'instant, la mairie fournira 4 cornes de brume pour avertir du danger les adultes de l'école pour le prochain exercice.

#### **PPMS RISQUES-MAJEURS:**

<u>Exercice PPMS (mise à l'abri problématiques locales), date prévue le 23/04/2024</u> : Les classes devront se mettre en sécurité (fermer les fenêtres, les portes).

Test du sifflet et trompette effectué le 21/03 : non concluant.

# 4) Vie de l'école

• Concert « Les Ritournelles » : 28 mars

## Pour rappel, les activités réalisées :

Octobre/novembre: Intervenante musique

**Décembre :** spectacle de Noël et visite du Père-Noël (à partir de l'année prochaine ce sera à la coopérative d'acheter les friandises distribuées par le Père-Noël).

# Pour rappel, les activités prévues restant à réaliser :

**17 Mai :** sortie Parc de Rentilly **21 juin :** sortie cirque à Jablines

8 juin : visite des futurs élèves et chorale des élèves, suivie d'une collation

Nous sollicitions les parents d'élèves pour organiser une collation (boissons sans alcool et plats sucrés/salés). Pour rappel, seuls les parents et les fratries sont conviés à cette matinée (pas la famille éloignée).

#### 5) Les dispositifs d'aides proposés aux élèves

Différents dispositifs d'aides peuvent être proposés aux élèves en fonction des besoins.

### PPRE

Le PPRE consiste en un plan coordonné d'actions, conçu pour répondre aux difficultés scolaires rencontrées par un élève et formalisé dans un document qui précise les objectifs, les modalités pédagogiques, les échéances et les modes d'évaluation.

#### PAP

Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires.

Le document PAP est un document normalisé qui présente les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Il peut être mis en place sur proposition du **conseil des maîtres** ou à la demande des **parents**.

Le **médecin de l'éducation nationale** rend un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé après l'examen des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés par l'élève.

#### PPS

Un projet personnalisé de scolarisation concerne les élèves en situation de handicap et une fois que la famille a saisi la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

La mise en place du GEVA-Sco permet de faciliter la transmission des informations entre les acteurs et la mise en place de parcours cohérents.

#### APC

Les activités pédagogiques complémentaires ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles nécessitent l'accord des parents concernés. Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins.

# 6) Effectifs de l'école pour la rentrée 2024/2025

PS: 18 de prévus (inscriptions ouvertes entre le 04/03 et 29/03, au 22/03: 13 inscriptions)

MS: 15GS: 8

## Soit 36 élèves pour l'instant

Nous avons actuellement 46 élèves inscrits pour l'année scolaire 2023-2024.

# 7) Poursuite de scolarité (PS/MS/GS) :

Les propositions de passage ont été transmises le 01/03/2024 aux familles (réponses à donner le 26/03/2024).

Les notifications de décision seront transmises le 05/04/2024 aux familles (réponses à donner le 16/05/2024). Date limite de recours fixée au 17/05/2024.

## 8) Coopérative, budget

Au 1er septembre 2023 : 945,22 euros

#### Achats deuxième semestre :

Parking + 1 draisienne : 461,04 euros

Recettes:

Bénéfices photos: 414,67 euros

Au 1<sup>er</sup> février 2024 : 932,22 euros

Dépenses à venir :

Reste sortie cirque: 598 – 179,40 (acompte) = 418,6 euros

# 9) Point sur le projet NEFLE

Un premier projet sur le bien-être avait initialement été travaillé en début d'année.

Toutefois, fin janvier, de nouvelles directives ont été données : les projets NEFLE ne peuvent plus concerner le bien-être. Ils doivent porter sur les apprentissages fondamentaux (mathématiques, français). Un nouveau projet a donc été construit en prenant appui sur les résultats des évaluations nationales de début CP.

## Celles-ci mettaient en évidence 3 compétences à renforcer :

- reconnaitre les différentes écritures d'une lettre,
- comprendre des mots à l'oral,
- comprendre des phrases à l'oral. Ce nouveau projet permettrait de financer des activités (lettres et vocabulaire) et albums.

Le mobilier n'étant plus pris en charge par les subventions nationales, la mairie se propose de budgéter l'achat de meubles bibliothèques afin de ranger tout ce matériel.

La prochaine commission d'étude des projets Nefle aura lieu entre le 2 et le 5 avril.

## 10) Garderie

Pas de remarque

## 11) Travaux

Pas de demande

## 12) Date du 3ème conseil d'école : 21/06/ à 19h

Rappel

## 13) Questions des parents (transmises au plus tard le 08/03/2024).

Pas de questions